

L'honorable M. Robb, ministre des Finances, adresse à M. Harding quelques paroles de bienvenue, tant en son nom personnel qu'en celui du gouvernement, et il le remercie de la courtoisie qu'il a montrée en venant discuter avec le peuple canadien cette importante question.

M. Harding est alors prié de prendre la parole. Il décrit en détail les modifications et les perfectionnements apportés au régime bancaire des Etats-Unis, depuis l'époque où ce pays ne comptait qu'une faible population et ne possédait qu'une richesse de peu d'importance jusqu'à nos jours. Il élabore en particulier la question des banques de réserve fédérale et du système de banques de réserve.

A l'issue de son exposé, il est interrogé par MM. Stevens, Ladner, Woodsworth, Spencer, Hanson, Matthews, sir Henry Drayton et d'autres. M. Harding répond en détail aux questions qui lui sont posées.

Comme il passe une heure, le président dit qu'il est temps de clore la séance. Il exprime à M. Harding tout le plaisir qu'il a causé au Comité en lui exposant la question d'une manière aussi compréhensive et il lui marque les remerciements unanimes du Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, jeudi, à onze heures du matin.

E.-L. MORRIS,

Greffier suppléant du Comité.

SALLE 429, CHAMBRE DES COMMUNES,

Le mercredi 18 avril 1928.

Le Comité permanent des Banques et du Commerce se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Hay, président effectif.

Présents: Messieurs Benoît, Black (*Halifax*), Bock, Bothwell, Cayley, Chaplin, Donnelly, Geary, Guerin, Hay, Irvine, Jacobs, Ladner, McLean (*Melfort*), Perley (sir George), Robinson, Ryckman, Smoke, Spencer, Steedsman, Stevens, Ward, Woodsworth.

Bill n° 38 portant modification de la loi des faillites.

On procède à l'audition de M. Varcoe, du ministère de la Justice, et de M. Brady, député, le promoteur du bill. Le bill est réservé.

Une résolution de la Chambre est soumise au Comité à l'effet

“Que le Comité fasse enquête et rapport sur les transactions des compagnies l'assurance contre la maladie et les accidents au Canada.”

M. McQuarrie, député, le promoteur de la résolution, s'adressa au Comité.

Sur la proposition de M. Irvine, il est résolu que les témoignages soient recueillis en sténographie et que l'on demande permission à la Chambre à cet effet.

EXAMEN DE LA QUESTION DU PERFECTIONNEMENT DU RÉGIME BANCAIRE AU CANADA

M. Henry-T. Ross, secrétaire de l'Association des banquiers canadiens, est appelé, assermenté et interrogé. Le témoin se retire.

Sur la proposition de M. Donnelly, il est résolu qu'un sous-comité de cinq membres, choisis par le président, soit nommé pour rédiger et soumettre à l'approbation du Comité un rapport qui devra être présenté à la Chambre.

Le président nomme en conséquence un sous-comité composé de MM. Stevens, Donnelly, Ladner, Woodsworth et Hay.

Le Comité s'ajourne au mercredi 25 avril.